



PRÉFECTURE DE L'EURE

Direction des Actions Interministérielles
Bureau de l'urbanisme et de l'environnement

Evreux le 27 NOV. 2009

Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques de la zone industrielle de Gaillon – Saint-Pierre la Garenne

Relevé de conclusions de la réunion du mercredi 28 octobre 2009 à 14h30

Le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) sur les risques technologiques de la zone industrielle de Gaillon – Saint-Pierre la Garenne s'est réuni le mercredi 28 octobre 2009, à la mairie de Gaillon, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe JAUMOILLIE, sous-préfet des Andelys, représentant Madame la préfète de l'Eure.

Personnes présentes :

M. Philippe JAUMOILLIE	Sous-préfet des Andelys – Président du CLIC
M. Jean-Luc RECHER	Conseiller général – Maire d'Aubevoye
M. Bernard LE DILAVREC	Maire de Gaillon
Mme Claudine MAILLARD	Adjoint au maire de Gaillon
M. Dominique BRIANTAIS	Mairie de Gaillon - DGS
M. André RENAULT	Maire de Saint-Pierre-la-Garenne
Mme Guillemette ALQUIER	Maire de Port-Mort
M. Michel DRUAIS	Adjoint au maire de Saint-Aubin-Sur-Gaillon
M. Robert POUGET	Conseiller municipal Courcelles-Sur-Seine
M. Patrick BAJOU	Président ASHLAND-AVEBENE
M. Pascal COSNEAU	Directeur, NUFARM S.A.S.
M. Christophe PIERARD	Responsable QHSE, NUFARM S.A.S.
M. Yann LAGADEUC	Directeur, SYNGENTA PRODUCTION France
Mme Anne SCOTTE	Responsable QHSE, SYNGENTA PRODUCTION France
M. Jean-François GUERIN	DREAL - chef de bureau risques technologiques accidentels
M. Didier BARBAY	DREAL
Mme Nathalie VISTE	DREAL – Unité territoriale de l'Eure
Mme Agnès SMELA	DDE27 – SCPR/PRGC
M. Jean-Luc GUILMEAU	DDE27 – SCPR/PRGC
M. Robert BAUMANN	SDIS 27
M. Patrick BARBOSA	Association la Sauvegarde de l'Environnement
M. Bernard BAUDUIN	Association pour la sauvegarde du site de Port-Mort
M. Laurent LESIMPLE	CCI de l'Eure
M. Michel CHENOUEAU	Conseil général de l'Eure – DRT
M. Christophe GALLETZ	Conseil général de l'Eure – DRT-PEGT
M. Bernard ROULEAUX	C.H.S.C.T., SYNGENTA PRODUCTION France
Mme Florence LORIOT	C.H.S.C.T., SYNGENTA PRODUCTION France
M. Jean-Paul BOULEN	C.H.S.C.T. ASHLAND AVEBENE
M. Philippe VIGNERON	Préfecture – chef de bureau urbanisme et environnement
Mme Nathalie DOUCHIN	Préfecture – bureau de l'urbanisme et de l'environnement (rapporteur)

Personnes excusées :

M. Marc DOUCHIN
M. Thierry BARATE
M. Michel LESAGE
UFC – QUE CHOISIR

Préfecture – directeur de la sécurité
Réseau Ferré de France
Proviseur du lycée André Malraux

Le Président accueille les membres et ouvre la réunion du C.L.I.C. sur les risques technologiques de la zone industrielle de Gaillon - Saint-Pierre la Garenne, il rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1. Bilan des systèmes de gestion de la sécurité de l'année 2008.
2. Bilan de l'inspection des installations classées sur les trois sites en 2008 par la DREAL.
3. Evolutions intervenues depuis le début de l'année sur les trois sites.
4. Point sur l'état d'avancement de l'élaboration du PPRT par la DREAL.
5. Mise à jour de l'arrêté préfectoral de constitution du CLIC.
6. Transport de matières dangereuses.
7. Franchissement du passage à niveau PN 27.

Présentations et questions	Réponses
<p>1 – BILAN DES SYSTEMES DE GESTION DE LA SECURITE DE L'ANNEE 2008.</p> <p>a) Bilan SGS ASHLAND AVEBENE 2008 par M. Patrick BAJOU Président ASHLAND-AVEBENE</p> <p>Le président constate qu'un effort certain à la sécurisation du site est apporté par la société.</p>	
<p>b) Bilan SGS NUFARM S.A.S. 2008 par Monsieur Christophe PIERARD, responsable QHSE, NUFARM S.A.S.</p> <p>Quelques questions sont posées par M. BARBOSA Association la Sauvegarde de l'Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le problème des très fortes odeurs qui ont affecté la commune de Port-Mort est soulevé. Ces odeurs ayant cessé, la question d'un lien possible avec l'arrêt de la production est posée. • L'alerte d'un précédent exercice n'a pas été diffusée rapidement auprès des habitants et le fait qu'il s'agissait d'un exercice n'a pas été précisé. • Est posée la question du niveau de formation offert aux employés CDD de l'usine. • Enfin M. BARBOSA constate une disparition du bruit autour de l'usine et en demande la raison. • M. Bernard LE DILAVREC Maire de Gaillon s'interroge sur la configuration du CLIC étant donné les évolutions sensibles touchant les entreprises NUFARM SAS et ASHLAND AVEBENE 	<p>La direction de NUFARM SAS explique que si l'odeur en question qui était de type « piscine – chlore » avait été due à l'usine, cette dernière aurait déclenché un POI. L'odeur ne venait pas de NUFARM SAS.</p> <p>L'alerte a été réalisée selon l'ordre alphabétique et un oubli est à l'origine de la confusion entre exercice et accident réel.</p> <p>Les employés en CDD reçoivent la même formation que les employés en CDI.</p> <p>Le bruit était lié à la tour « aéro » qui est actuellement démontée suite à l'arrêt des activités en joint venture avec Bayer.</p> <p>Le président explique que ce CLIC se réunit exceptionnellement dans son ancienne configuration.</p>
<p>C) Bilan SGS SYNGENTA 2008 par M. Yann LAGADEUC Directeur, SYNGENTA PRODUCTION France</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Bernard BAUDUIN, Association pour la sauvegarde du site de Port-Mort évoque la poudre jaunâtre qui a recouvert la totalité du 	<p>La direction de SYNGENTA</p>

<p>village en 2008 et l'explication qui avait été donnée à l'époque – soit du pollen – qui n'a pas convaincu la population.</p> <ul style="list-style-type: none"> M. BAUDUIN soulève la question de l'éventuel parti pris dans les études concernant une pollution quand celles-ci sont à l'initiative de l'exploitant. M. BARBOSA pose à nouveau la question des odeurs. 	<p>rappelle qu'il ne s'agissait en aucun cas d'un produit minéral.</p> <p>Madame Guillemette ALQUIER, maire de Port-Mort souligne que cette pollution coïncidait avec un pic de pollen de bouleau.</p> <p>Madame Nathalie VISTE, DREAL Unité territoriale de l'Eure rappelle que la première réponse doit être donnée par l'exploitant et qu'une expertise ultérieure est payante.</p> <p>M. LAGADEUC redit la nécessité de prévenir l'exploitant en premier et répond que le coût des analyses est à la charge de la commune.</p> <p>Mme VISTE précise que si des plaintes sont rapportées et qu'il y a eu un incident sur le site, des analyses sont demandées.</p> <p>M. LAGADEUC revient sur le problème des odeurs qui intéressent les riverains et rappelle le rôle du « nez » de l'entreprise qui trouve le plus souvent la raison du problème. Le problème évoqué ici était dû à un dysfonctionnement sur le thiovit. Le fait que l'entreprise ait été prévenue par M. BARBOSA de ce problème d'odeurs a permis de résoudre et de prévenir le problème.</p>
<p>2 - BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES SUR LES TROIS SITES EN 2008 PAR LA DREAL PAR MME VISTE.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le président pose la question du respect des délais fixés par les arrêtés de mise en demeure et les éventuelles sanctions en cas de non-respect de ces dernières. 	<p>Mme VISTE rappelle qu'à l'issue des délais fixés, une nouvelle visite a lieu. Si cette dernière est positive, il y a levée de la mise en demeure, sinon il y a consignation de sommes, voire même suspension des activités.</p> <p>M. COSNEAU précise qu'il peut être décidé par l'entreprise de ne jamais refabriquer (suspension).</p>
<p>3 - EVOLUTIONS INTERVENUES DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE SUR LES TROIS SITES.</p>	

<p>a) Site ASHLAND-AVEBENE par M. Patrick BAJOU Président ASHLAND-AVEBENE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interrogation de M. BAUDUIN sur le maintien de l'entreprise en classement SEVESO. • M. BARBOSA demande si des recherches ont été faites sur une éventuelle pollution du sous-sol. <p>b) Site NUFARM SAS par M. Pascal COSNEAU Directeur, NUFARM S.A.S.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interrogation de M. Jean-Luc RECHER Conseiller général, Maire d'Aubevoye sur la diminution du périmètre autour de l'usine. • M. RECHER souligne qu'il y a eu perte de 250 emplois depuis deux ans. <p>c) Site SYNGENTA par M. Yann LAGADEUC Directeur, SYNGENTA PRODUCTION France</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. LAGADEUC souligne la concurrence de l'Inde pour la production. • Une demande que le sujet sur le passage, ainsi que l'augmentation du trafic et du poids des camions soit étudié. • M. BAUDUIN demande quel est le problème qui empêche l'utilisation du fret SNCF. • M. BARBOSA rappelle que l'aspect bruit, plus nuisance, plus sécurité est intolérable à Notre-Dame-la-Garenne et que ce qui a été présenté ne reflète pas ce qui est vécu dans le village. • Mme VISTE rappelle qu'il n'y a plus que deux usines classées SEVESO seuil haut et que cela signifie la nécessité de faire un PPRT pour chaque usine. • M. BARBOSA rappelle que certaines personnes, dont les propriétés se situent dans le périmètre du PPRT vont avoir un problème pour vendre leur terrain. • M. RECHER insiste sur le fait que les personnes lésées devront trouver une réponse. 	<p>M. BAJOU et Mme VISTE affirment que l'entreprise n'est plus classée SEVESO.</p> <p>Il n'y a pas de pollution du sous-sol à ce jour.</p> <p>Le périmètre passe d'environ 10 km à moins de 1 km.</p> <p>Ce problème sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.</p> <p>M. LAGADEUC explique qu'il y a « perte » de wagons isolés et une non-garantie des délais.</p> <p>Ce problème sera évoqué en CODERST</p> <p>M. Jean-François GUERIN DREAL, chef du bureau risques technologiques accidentels, rappelle que le PPRT s'intéresse au bâti existant et qu'il ne faut pas imaginer que toutes les maisons à l'intérieur du périmètre feront l'objet d'expropriation ou de délaissement. Le bâti existant pourra faire l'objet d'un renforcement.</p> <p>Mme Agnès SMELA, DDE27, précise que chaque terrain constituant une « dent creuse », sera étudié au cas par cas, mais qu'un terrain non-bâti ne fait pas l'objet d'un dédommagement. La carte des aléas n'étant pas définie, il est impossible de se prononcer.</p>
<p>5 - MISE A JOUR DE L'ARRETE PREFECTORAL DE CONSTITUTION</p>	

<p>DU CLIC.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le président propose une lecture rapide du projet d'arrêté de renouvellement et de modification du CLIC et évoque les différents changements. Il demande que VNF (Voies navigables de France) soit inscrit dans les personnes associées. M. GUERIN souligne qu'une jurisprudence récente demande que les arrêtés soient nominatifs. 	<p>Les membres sont en cours de renouvellement</p>
<p>6 - TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES PAR MME VISTE</p> <ul style="list-style-type: none"> Suite à la présentation de la réglementation, M. BARBOSA regrette que cela ne change rien dans les faits. M. BAJOU demande qui de l'entreprise ou du transporteur est responsable en cas de non-respect de la réglementation. 	<p>Le président rappelle qu'en cas de non-respect de la réglementation, les transporteurs font l'objet de sanctions.</p> <p>Le président rappelle la responsabilité du transporteur.</p>
<p>7- FRANCHISSEMENT DU PASSAGE A NIVEAU PN 27 PAR M. Michel CHENOUEAU, Conseil général de l'Eure – DRT et M. Christophe GALLET, Conseil général de l'Eure – DRT-PEGT</p> <ul style="list-style-type: none"> Le passage à niveau PN27 est classé préoccupant. Les travaux sont financés par l'Etat, la région, le département et RFF. Il existe actuellement un problème de financement à cause d'un surcoût de 600 000 euros de plus que prévu. Le coût total du projet est de 5 900 000 euros M. BARBOSA évoque l'idée du rond-point qui avait été projeté. 	<p>L'idée du rond-point a été abandonnée pour cause d'économie.</p>
<p>8- QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> M. BAUDUIN interpelle M. COSNEAU sur le maintien d'une équipe de sécurité 24h/24. Les membres du CLIC souhaitent que le compte-rendu de la réunion soit diffusé avec plus de rapidité que celui de la réunion de 2008. 	<p>M. COSNEAU répond que ce n'est pas encore défini et en attente de futures négociations.</p> <p>Le président demande à ce que ce soit un relevé de décisions et qu'il soit expédié sous un mois.</p>

M. Philippe JAUMOILLIE



Sous-préfet des Andelys – Président du CLIC

